

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Date de convocation :

09/12/2025

Date d'affichage :

09/12/2025

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents : Michel PRETI – Déborah BELIN

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

DELIBERATION N°093/2025 : CONVENTION AVEC RCF ALPES PROVENCE POUR LA PRODUCTION D'UNE EMISSION SPECIALE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'ECHO DES MOTS

Le Maire explique que le festival L'écho des mots et RCF Alpes Provence se sont associés pour co-produire une d'émission spéciale de 2h en directeur, lors du festival qui s'est déroulé à Pont du Fossé le 12 Aout 2024 entre 11h et 12h30.

Il convient de régulariser cette association par la signature d'une convention.

Le conseil municipal

Vu la convention proposée par RCF Alpes Provence pour la production d'une émission radio dans le cadre du festival de L'écho des mots 2025, annexée à la présente délibération

Après en avoir délibéré

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention susvisée

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

30 DEC 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

CONVENTION « Echo des Mots 2025 »

Entre d'une part :

La commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas, 2 place de la Mairie – Pont du Fossé – 05260 SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS représenté par son Maire M. Rodolphe PAPET organisatrice du festival l'Echo des Mots qui a pour but : Raconter, créer, regarder, écouter et partager des histoires... Sous toutes leurs formes ! Croyez-nous, il faut le vivre pour le croire ! L'Écho des Mots est une parenthèse enchantée où l'on plonge dans un univers à part entière.

Et d'autre part l'association RCF Alpes Provence, sis 9 rue Capitaine Bresson, 05000 GAP, représentée par son président Joël CHRISTOPHE, radio associative des Hautes-Alpes

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Cadre du partenariat :

Le festival l'écho des mots et RCF Alpes Provence souhaitent s'associer pour co-produire une d'émission spéciale de 2h en direct, lors du festival qui se déroule à pont du Fossé le 12 Aout 2025 entre 11h et 12h30

Article 2 - Engagement

Engagements du festival l'Echo des Mots

- faciliter la venue des équipes de RCF Alpes-Provence, et l'installation d'un studio délocalisé en mettant à disposition l'espace et le mobilier nécessaires
- organiser le venu des intervenant lors des l'interviews
- annoncer l'émission en amont via l'ensemble de ses canaux de communications en citant RCF Alpes Provence
- faire figurer les logos de RCF Alpes Provence sur les différents supports de communication

La radio RCF Alpes-Provence s'engage à :

- installer un studio délocalisé pour la réalisation d'interviews en direct le 12 Aout 2025 entre 11h et 12h30
- mobiliser un journaliste pendant 1 demi-journée pendant l'émission
- mobiliser un technicien pendant 1 demi-journées pour produire l'émissions du le 12 Aout 2025 entre 11h et 12h30
- annoncer l'émission en amont via l'ensemble de ses canaux de communications en citant le festival l'echo des mots

Article 3 - Force majeure

Dans le cadre de la présente convention, les parties ne sauraient voir leur responsabilité engagée dans l'hypothèse d'une inexécution totale ou partielle de leurs obligations : retard d'informations, interruption technique de la diffusion, etc...

Article 4 - Résiliation

Chaque partie peut unilatéralement et à tout moment, mettre fin à la présente convention, pour toutes raisons, par simple envoie d'un mail ou courriel de rupture de convention.

Fait à Gap, le 01/06/2025, en quatre exemplaires originaux

Le Festival L'écho des mots

Mr le Maire

Rodolphe Papet

RCF Alpes-Provence

Le président

Joël CHRISTOPHE

9 Rue Capitaine de Bresson

05000 Gap

Tél: 04 92 43 88 59

contact.rcf05@rcf.fr

Siret : 412 538 118 000 32